





47^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020

EN LIGNE

NOUS N'AVONS PAS DIT NOTRE DERNIER MOT !

L'année 2020 aura mis les avocates et avocats dans tous leurs états.

Acteurs incontournables d'un combat historique et rassembleur contre la réforme des retraites, nous avons su démontrer notre combativité et notre créativité.

La crise sanitaire a stoppé net cet élan vivifiant, nous reléguant au rôle de spectateur parfois impuissant d'une justice laissée à l'abandon durant le confinement.

Elle nous oblige aussi à renoncer au programme de notre Congrès initial à Bobigny !

Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot, nous maintenons, en l'adaptant, notre congrès annuel, la vie syndicale doit continuer, le congrès est un moment phare de la vie du syndicat et l'occasion de débattre même à distance de très nombreux sujets d'actualité à l'issue du rapport moral.

Au programme également, l'oralité confisquée.

Comment porter la voix du justiciable quand saisir une juridiction s'apparente au parcours du combattant, quand on juge sans audience, sans débat, sans contradictoire, à huis clos, sans justiciable, sans avocat et dans des délais déraisonnables ?



47^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020

EN LIGNE

PROGRAMME

SAMEDI 7 NOVEMBRE

9H00-10H30

AG STATUTAIRE

- ◆ Rapport financier
- ◆ Rapport du commissaire aux comptes
- ◆ Rapport sur le paritarisme

10H30-12H30

- ◆ **Rapport moral** : Estellia ARAEZ, présidente du SAF
- ◆ **Débat général** : Modérateur : Florian BORG, avocat au Barreau de Lille

12H30 – 14H00

DÉJEUNER LIBRE

14H00 – 18H00

L'ORALITÉ CONFISQUÉE

Modérateur : Amine GHENIM, avocat au Barreau de Seine-Saint Denis, élu au CNB

- ◆ **Restitution des groupes de travail sur l'avenir de l'audience**

Rapporteurs

Droit civil : Maya ASSI et Catherine GLON, avocates au Barreau des Hauts-de-Seine et de Rennes

Droit Social : Cédric PORIN, avocat au Barreau de Marseille

Droit pénal : Claude VINCENT, avocate au Barreau de Paris et Gérard TCHOLAKIAN, avocat au Barreau de Paris

- ◆ **Médiation sur la visio audience à la CNDA, un rapport de force réussi**

Rapporteuse

Laurence ROQUES, avocate au Barreau du Val de Marne

- ◆ Débat général
- ◆ Motions

18H00 – 19H00

- ◆ **Proclamation résultats élections membres Conseil Syndical**
- ◆ **Convocation nouveau Conseil Syndical et élection du nouveau bureau**



47^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020

EN LIGNE

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en droit au regard de l'actualité.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques en droit et actualité de la profession.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit: magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée par le congrès ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du congrès, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

Durée de la formation : **six heures**

Pour valider la formation, il est **INDISPENSABLE** de vous inscrire préalablement sur le site du SAF et de vous connecter au congrès en ligne. Une attestation de présence vous sera adressée après le congrès.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132.